

La peine de mort

Quand je constaterai que les membres du Parti Progressiste conservateur du Canada sont aussi scandalisés par la mort de millions d'enfants provoquée par la misère et la famine dans le monde entier que par les statistiques sur les homicides je les écouterai. Ils n'ont même pas permis qu'ait lieu un débat sur le dialogue Nord-Sud. Voilà jusqu'où va leur mesquinerie. Quand je verrai que les membres du Parti Progressiste conservateur du Canada sont aussi scandalisés par les dommages causés aux générations futures par l'introduction incontrôlée de produits chimiques, de toxines et de déchets radioactifs dans notre environnement à des fins commerciales alors seulement je les écouterai. Quand je constaterai qu'ils sont aussi sincèrement scandalisés au sujet des milliers de personnes qui ont été torturées, mutilées et assassinées par les régimes militaires qu'ils appuyent cyniquement pour la raison abjecte que ces régimes sont amicaux envers leurs amis rapaces que sont les sociétés multinationales alors je les écouterai, mais pas avant. Mais en l'absence d'une telle expression d'indignation de leur part, je ne peux considérer cette motion que comme un acte d'opportunisme politique ou d'hypocrisie, voire même les deux à la fois.

Mais que dire des membres du parti libéral? Ils se vantent d'avoir aboli la peine de mort. C'est une de leur peu nombreuses revendications à la gloire comme parti aux valeurs humaines et progressives. Toute l'image qu'ils se font d'eux-mêmes ne représente souvent que cet aspect, avec une sorte de snobisme intellectuel qui irrite bien des gens, et avec raison. Les conservateurs semblent incapables de se faire un concept qui leur permettrait de voir dans la moralité quelque chose qui est plus qu'individuel. Quand on parle de moralité politique collective, de justice socio-économique, d'exploitation et d'oppression, ils n'y comprennent absolument rien. Mais il y a des moments où les libéraux, et je le dis en toute sincérité, semblent avoir perdu la capacité de s'élever contre quoi que ce soit. Ils sont partis sur un trip. C'est eux qui mènent et ils sont presque totalement protégés contre les conséquences de leur indifférence devant la souffrance humaine, qu'il s'agisse des Cris de la baie James, d'enfants qui meurent dans la Nord du Québec, des pauvres du Salvador, des consommateurs victimes des produits dangereux qu'ils achètent, ou des générations futures qui devront être témoins de la folie de leur programme nucléaire. Ce n'est pas la vogue ici de se laisser toucher pas les problèmes d'autrui.

Ce n'est pas en créant un comité que nous allons régler la question de la peine capitale, pas plus qu'en rejetant carrément la motion. Il faudra pour cela que le gouvernement manifeste plus de courage et de franchise qu'il n'en a eu jusqu'ici.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais réfuter l'argument voulant que ceux d'entre nous qui s'opposent au rétablissement de la peine de mort, malgré l'opinion publique, violent en fait les principes de la démocratie. Non seulement cette accusation est hypocrite, mais je trouve curieux qu'elle nous vienne de ces conservateurs qui sont intervenus aujourd'hui et qui ne changeraient pas d'avis à propos de Petro-Canada même si le monde entier était en faveur de cette entreprise. Ces députés se prétendent pourtant les défenseurs de la démocratie parlementaire, c'est-à-dire du régime dans lequel les représentants élus du peuple doivent se servir de leur jugement et pouvoir être

comptables jusqu'aux prochaines élections, ce que je suis parfaitement disposé à faire, et que j'ai déjà fait à deux occasions jusqu'ici. Comme Edmond Burke, ce grand penseur conservateur, l'a si bien dit: les députés sont redevables de beaucoup de choses à leur commettants, mais de leur conscience et de leur jugement ils n'ont de compte à rendre qu'à eux-mêmes et c'est d'ailleurs ainsi qu'il doit en être.

Les soi-disant défenseurs de la démocratie parlementaire prêchent en faveur de la politique des sondages d'opinion et des référendums quoique, soit dit en passant, ils s'y opposent en matière constitutionnelle. Je veux bien discuter avec mes électeurs des questions sur lesquelles je pense différemment de la majorité et je le fais même parce que je respecte leur opinion et que je sais qu'ils respectent aussi la mienne même quand ils ne la partagent pas. Si les porte-parole conservateurs avaient aujourd'hui gain de cause, nous ferions aussi bien de fermer la Chambre des communes et d'installer un ordinateur qui évaluerait constamment l'opinion publique et qui prendrait des décisions en conséquence. C'est, bien sûr, à bien des égards, ce que le parti libéral fait déjà pour détruire la démocratie. Nous semblons avoir sur ce point aussi l'approbation des conservateurs.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est de présenter mes excuses à la minorité de progressistes-conservateurs qui s'opposent à la peine capitale. Je leur offre ce soir ma sympathie pour l'embarras qu'un grand nombre de leurs collègues leur ont causé jusqu'ici. Merci.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi pour commencer de revenir au sens exact de la motion que je puis résumer très brièvement. Nous demandons à la Chambre d'approuver un renvoi de la question de la peine de mort à un comité de la Chambre, rien de plus. Comme l'a expliqué le chef de l'opposition, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) quand il s'est adressé à la Chambre, il est question ici de mettre en exercice la démocratie parlementaire. Cependant, la question déborde maintenant largement cet aspect. Elle est devenue une mise en pratique de la démocratie, car si on doit nous donner au Parlement l'occasion et la possibilité de faire connaître notre point de vue sur cette question, on devrait aussi donner cette même possibilité au peuple canadien en permettant aux gens de comparaître devant un comité parlementaire pour que leur point de vue soit consigné et connu de la Chambre des communes et du Parlement du Canada. Nous ne devrions pas escamoter la question et nous en tenir au vote qui s'est tenu il y a des années. Nous sommes en 1981 et nous devons affronter les problèmes de 1981. Nous ne pouvons esquiver le problème sous prétexte qu'une décision a été prise il y a quatre ou cinq ans.

● (2050)

J'ai honte, monsieur l'Orateur, comme le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a honte, car j'aurais cru qu'on aurait dit durant ce débat: «Je ne suis peut-être pas d'accord avec ce que vous avez dit, mais je vous concède le droit de le dire». Telle n'est pas l'attitude de ces députés néo-démocrates de salon à ma gauche. Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) nous a dit avec emphase et dédain que nous ne savons rien de ces choses. Il les connaît, il s'est entretenu avec des gens, il comprend la situation.